



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

QUE :- lors de la séance ordinaire tenue le lundi, sept février deux mille vingt-deux (07-02-22) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

n° 374 : règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 14^e jour du mois de février deux mille vingt-deux

Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière